



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 avril 2018

La BCE demande à la Cour de justice européenne des clarifications au sujet de la Lettonie

- La BCE demande une décision sur la question de savoir si les mesures de sécurité imposées au gouverneur Rimšēvičs respectent la loi de l'Union européenne.
- La banque centrale a également soumis une demande de mesures transitoires et de procédure accélérée pour les principales poursuites.

La Banque centrale européenne (BCE) a demandé le renvoi devant la Cour de justice européenne d'une affaire concernant la suspension du gouverneur d'une banque centrale nationale. La BCE demande qu'une décision soit rendue sur la question de savoir si les autorités lettones ont enfreint la réglementation de l'Union européenne en imposant certaines mesures de sécurité au gouverneur de la Latvijas Bankas, Ilmārs Rimšēvičs, lui interdisant d'exercer ses fonctions à la banque centrale lettone et en tant que membre du Conseil des gouverneurs de la BCE.

Selon l'article 14.2 des statuts du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la BCE, « un gouverneur ne peut être relevé de ses fonctions que s'il ne remplit plus les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ou s'il a commis une faute grave. »

En outre, la BCE a soumis une demande de mesures transitoires afin de préserver le fonctionnement normal de son processus de décision jusqu'à ce que la Cour de justice européenne statue sur le renvoi de l'affaire. De plus, la BCE a demandé une procédure accélérée pour permettre une décision aussi rapide que possible sur le renvoi.

Le renvoi auprès de la Cour de justice européenne ne vise pas à interférer avec l'enquête judiciaire menée par l'autorité de lutte contre la corruption lettone (KNAB).

Banque centrale européenne Direction générale Communication

Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.
Traduction Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 3 avril 2018

La BCE demande à la Cour de justice européenne des clarifications sur le cas de la Lettonie

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Lena-Sophie Demuth au : +49 69 1344 5423.

Banque centrale européenne Direction générale Communication

Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction Banque de France